

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 OCTOBRE 2018

Étaient présents : Isabelle VILLATTE, Myriam DAVID, Marie-Pierre GALLEN, Franck GUEGAN, Baptiste MATEL, Yves LOYER, Huguette HUEL, Régine KERVIEL, François-Xavier COULON, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.

Absents avec pouvoir : -

Absent excusé : -

Absent : -

Secrétaire : Léopold LAMBOTIN

Madame le Maire :

- ouvre la séance à 20h37
- propose aux conseillers municipaux de désigner le secrétaire de séance : Léopold LAMBOTIN est élu à l'unanimité

1. MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (Délibération n°1 de la séance : 2018-097)

Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Lors de la délibération n°2 de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2018, le conseil municipal par vote (14 pour, 1 abstention) a fixé à trois le nombre des adjoints au maire.

Vu l'absence de candidature lors de l'élection du 3^{ème} adjoint, vu le refus immédiat et successif des personnes élues aux deux tours de scrutin et après échange auprès des services préfectoraux, madame le Maire propose au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints à 2.

Le conseil municipal après vote (1 contre, 2 abstentions, 12 pour) fixe le nombre d'adjoints à 2.

2. INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS (Délibération n°2 de la séance : 2018-098)

Le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L. 2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des Maires et des Adjointes,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2018 constatant l'élection du Maire et de deux adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 septembre 2018 portant délégation de fonctions à Mesdames Myriam DAVID, 1^{ère} adjointe et Marie-Pierre GALLEN, 2^{ème} adjointe,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 938 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %,

Considérant que la Commune est classée « station de tourisme », et que ce caractère justifie l'autorisation de la majoration d'indemnité,

Considérant que pour une commune de 938 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide avec effet au 14 septembre 2018 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints comme suit
- Maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2 Adjointes : 8,25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités déterminées à l'article 1^{er} sont majorées par application du taux de 50% prévu par les articles L2123-22 et R2123-23 du CGCT, fonction du classement de la Commune en station de tourisme.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L 2123-24 du CGCT.

Les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur de point de l'indice et payées mensuellement.

3. COMMISSION COMMUNALE FINANCES / TRAVAUX / GESTION VOIRIE / DOMAINE PUBLIC ET PRIVE DE LA COMMUNE (Délibération n°3 de la séance : 2018-099)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour faire partie de la commission communale :

« **Finances, travaux, gestion voirie, domaine public et privé de la commune** »

Les élus suivants ayant acceptés, la commission est constituée comme suit :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire

8 Elus : Myriam DAVID, Première adjointe

Marie-Pierre GALLEN, Seconde adjointe
Franck GUEGAN
Régine KERVIEL
François-Xavier COULON
Thierry MAHEO
Léopold LAMBOTIN
Philippe BERNERY

4. COMMISSION COMMUNALE URBANISME SCOT PLU AGRICULTURE ET PECHE (VOLET POLITIQUE)
(Délibération n°4 de la séance : 2018-100)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour faire partie de la commission communale :
« **Urbanisme SCOT PLU Agriculture et Pêche** »

Les élus suivants ayant acceptés, la commission est constituée comme suit :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire
9 Elus : Myriam DAVID, Première adjointe
Marie-Pierre GALLEN, Seconde adjointe
Baptiste MATEL
Yves LOYER
Huguette HUEL
Fabien DRAMARD
Léopold LAMBOTIN
Philippe BERNERY
Ronan JUHEL

5. COMMISSION COMMUNALE DYNAMIQUE SAUZONNAISE (ANIMATION / COMMUNICATION / VIE ASSOCIATIVE / COMMERCE / TOURISME / CULTURE : TOUT CE QUI CONCERNE LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET SOCIALES) (Délibération n°5 de la séance : 2018-101)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour faire partie de la commission communale :
« **Dynamique sauzonnaise** »

Les élus suivants ayant acceptés, la commission est constituée comme suit :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire
3 Elus : Myriam DAVID, Première adjointe
Baptiste MATEL
Virginie PORTUGAL-SCUILLER

6. COMMISSION COMMUNALE URBANISME PC (VOLET TECHNIQUE) (Délibération n°6 de la séance : 2018-102)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour faire partie de la commission communale :
« **Commission Urbanisme PC** »

Les élus suivants ayant acceptés, la commission est constituée comme suit :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire
7 Elus : Marie-Pierre GALLEN, Seconde adjointe
Baptiste MATEL
Yves LOYER
Fabien DRAMARD
Philippe BERNERY
Ronan JUHEL
Virginie PORTUGAL-SCUILLER

7. COMMISSION COMMUNALE COMMISSION PORTUAIRE (Délibération n°7 de la séance : 2018-103)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour faire partie de la commission communale :
« **Commission portuaire** »

Les élus suivants ayant acceptés, la commission est constituée comme suit :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire
8 Elus : Myriam DAVID, Première adjointe
Marie-Pierre GALLEN, Seconde adjointe
Régine KERVIEL
François-Xavier COULON
Thierry MAHEO
Léopold LAMBOTIN
Philippe BERNERY
Ronan JUHEL

8 COMMISSION COMMUNALE APPEL D'OFFRES (Délibération n°8 de la séance : 2018-104)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marché Publics, article 22.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il convient d'élire, les membres de la commission d'appels d'offres, Elle sera constituée du Maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

Les élus suivants se sont successivement portés volontaires, par conséquent, la commission est constituée de :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire

Membres titulaires : Myriam DAVID, Première adjointe, Marie-Pierre GALLEN, Seconde adjointe, Philippe BERNERY.

Membres suppléants : Baptiste MATEL, Thierry MAHEO, Fabien DRAMARD

9. COMMISSION COMMUNALE CARTE INSULAIRE (Délibération n°9 de la séance : 2018-105)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour faire partie de la commission communale :

« Carte Insulaire »

Les élus suivants ayant acceptés, la commission est constituée comme suit :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire

3 Elus : Baptiste MATEL
Régine KERVIEL
Virginie PORTUGAL-SCUILLER

10. COMMISSION EXTRACOMMUNALE : CCAS (Délibération n°10 de la séance : 2018-106)

Madame Isabelle VILLATTE, Présidente de droit, le Conseil Municipal élit quatre membres pour composer le conseil d'administration du C.C.A.S. :

Myriam DAVID, Première adjointe
Baptiste MATEL
Huguette HUEL
Régine KERVIEL

Un avis presse va être passé pour recueillir les candidatures des membres désignés par une association.

Un arrêté du Maire sera pris pour nommer quatre personnes non élues.

11. COMMISSION EXTRACOMMUNALE AGRICOLE (Délibération n°11 de la séance : 2018-107)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour faire partie de la commission communale :

« Commission Agricole »

Les élus suivants ayant acceptés, la commission est constituée comme suit :

Présidence : Isabelle VILLATTE, Maire

4 Elus : Myriam DAVID, Première adjointe
Marie-Pierre GALLEN, Seconde adjointe
Franck GUEGAN
Huguette HUEL

Liste des agriculteurs de SAUZON

- Philippe et Erwan AMOUROUX - Le Grouigne 56360 SAUZON
- La Ferme du Poney Bleu : Auriane, Virginie, Valentin et Axel CASTERS - Anterre 56360 SAUZON
- Hubert GALLENE - Anterre 56360 SAUZON
- Franck GUEGAN - Fontenego 56360 SAUZON
- Damien GUEGAN - Magorlec 56360 SAUZON
- Nicolas GUEGAN - Lancreno 56360 SAUZON
- Florence GUEGAN (Daniel) - Kerguerch 56360 SAUZON
- Gilles GUENANTIN - Kerhuel 56360 SAUZON
- Huguette HUEL et Yannick LARGOUET - Kerledan 56360 SAUZON
- Alain LE GAL - Magorlec 56360 SAUZON
- André et Anthony LE PORT - Kervellan 56360 SAUZON
- Annie et Eloi PORTUGAL - Logonet 56360 SAUZON
- Bernadette et Xavier SAMZUN - Borticado 56360 SAUZON
- Baptiste VARSEUR Kerzo 56360 SAUZON
- Richard LAURANCE Kerguerch 56360 SAUZON

12. COMMISSION EXTRACOMMUNALE IMPOTS DIRECTS

DESIGNATION DU PRESIDENT ET DE SON SUPPLEANT (Délibération n°12 de la séance : 2018-108)

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée du Maire ou l'adjoint(e) délégué(e), président(e), et six commissaires, dans les communes de moins de 2 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions réglementaires et dressées par le conseil municipal.

C'est ainsi que sont proposés les contribuables suivants identiques à la constitution de la CCID suite aux élections municipales de 2014 (Le renouvellement de la liste ne s'imposant qu'en cas de décès, de démission ou de révocation d'au moins trois commissaires titulaires de la CCID) **à l'exception de la Présidence de celle-ci revenant à Madame Isabelle VILLATTE, Maire de Sauzon et de Marie-Pierre GALLEN sa suppléante.**

Titulaires :	Suppléant :
Bernasconi Martine	Genevieve Jouan
Norbert Naudin	Yvon Jeanne Dit Fouque
Baptiste Matel	Florence Le Doux
François-Xavier Coulon	Joelle Portugal
Alexandra Deconninck	Stéphanie Portugal
Tifenn Aboud	Gilles Guenantin
Anne-Marie Lucas	Mélissa Casters née Richard
Samuel David	Erwan Amouroux
Alan Poteau	Christine Briere
Thomas Matel	Chantal Petit
Virginie Guillemain	Alan Moisan
Marie-Madeleine Hue	Sébastien Mériqot

13. ÉLUS RÉFÉRENTS A L'ASSOCIATION DES ILES DU PONANT(Délibération n°13 de la séance : 2018-109)

Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal pour désigner les représentants de la commune :

Titulaire : Isabelle VILLATTE

Suppléants : 2 candidats : Monsieur Léopold LAMBOTIN et Madame Myriam DAVID.

Le Conseil Municipal après vote (10 voix pour Monsieur LAMBOTIN, 4 voix pour Madame DAVID, 1 abstention) désigne Monsieur Léopold LAMBOTIN suppléant.

Les représentants de la commune à l'Association des Iles du Ponant sont :

Titulaire : Isabelle VILLATTE

Suppléant : Léopold LAMBOTIN

14. ELUS REFERENTS SECURITE ROUTIERE CORRESPONDANT DEFENSE FRELON ASIATIQUE (Délibération n°14 de la séance : 2018-110)

ELU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Madame le Maire peut désigner un élu référent sur la sécurité routière. Ce correspondant sécurité routière assiste le maire et devient l'interlocuteur privilégié de la préfecture et des acteurs concernée (institutions, conseils généraux, associations, experts locaux, partenaires privés). Il élabore le bilan de la sécurité routière, puis met en œuvre un plan d'action communal qui s'inscrit dans le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Elu référent à la sécurité routière : Thierry MAHEO

ELU REFERENT A LA DEFENSE

Le Maire procède à la désignation de la manière la plus adaptée à la situation de la commune. Seul les élus peuvent être désignés correspondant à la défense. Ils peuvent néanmoins se faire assister dans leur mission par un administré de la commune dont les fonctions sont adaptées. Elle informe du rôle du correspondant à la défense

Elu référent à la défense : Thierry MAHEO

ELU REFERENT FRELON ASIATIQUE

Elu référent frelon asiatique : François-Xavier COULON

15. ELU REPRESENTANT DE LA COMMUNE OGENC SAINTE MARIE (Délibération n°15 de la séance : 2018-111)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour représenter la commune au sein de l'OGEC Sainte Marie.

Madame Virginie PORTUGAL-SCUILLER est volontaire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

16. ELUS REPRESENTANTS DE LA COMMUNE CONSEILLERS DESIGNES AU CONSEIL PORTUAIRE : REPRESENTANTS DU CONCESSIONNAIRE, REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL (Délibération n°16 de la séance : 2018-112)

Madame le Maire sollicite chacun des membres du conseil municipal pour représenter la commune au sein du Conseil Portuaire Départemental.

Titulaires		Suppléant	
Représentant du concessionnaire			
GALLEN	Marie-Pierre	JUHEL	Ronan
DAVID	Myriam	KERVIEL	Régine
Représentant du conseil municipal			
VILLATTE	Isabelle	BERNERY	Philippe

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les représentants ci-dessus.

17. COMMISSION DE SUIVI DU SITE DE STANG HUETE A CHUBIGUER (Délibération n°17 de la séance : 2018-113)

Madame le maire informe le conseil municipal que suite à un courrier, lors du précédent mandat, de monsieur le sous-préfet de Lorient adressé à monsieur le président de la communauté de communes de Belle-Ile sollicitant la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant parmi les élus locaux des collectivités concernées pour composer la commission de suivi du site de stockage de déchets non dangereux de Stang Huète à Chubiguer, il y a eu lieu de procéder à cette désignation.

Le conseil municipal approuve et désigne à l'unanimité les candidats suivants :

Titulaire : François-Xavier COULON

Suppléant : Léopold LAMBOTIN

18. PLU : VALIDATION PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES – PROPOSITION D'HONORAIRES EN COURS – EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLU – ENQUETE PUBLIQUE FIXEE DU LUNDI 08/04/2019 AU 10/05/2019 (Délibération n°18 de la séance : 2018-114)

Madame le Maire expose que le travail rendu en juillet sur le plan du zonage d'assainissement des eaux pluviales sera étudié en commission puis soumis au conseil municipal.

Une évaluation environnementale a été demandée pour l'ensemble de l'île, un devis de 5 450,00 € a été signé par madame le Maire pour la commune de Sauzon.

Ainsi le PLU et l'enquête environnementale feront l'objet d'une enquête publique fixée du lundi 8 avril 2019 au 10 mai 2019.

19. DECISIONS MODIFICATIVES (Délibération n°19 de la séance : 2018-115)

BUDGET PRINCIPAL :

Objet : Opérations d'ordre – intégration des frais d'étude au compte de travaux

Investissement :

RECETTE :

Chapitre 041

2031 « Salle Sarah BERNHARDT »

BP= 40 000 € DM = + 5 000 € BC = 45 000 €

2031 « 2014 0024 : Ingénierie LLS »

BP= 0 € DM = + 11 000 € BC = 11 000 €

TOTAL 2031: DM = + 16 000 €

2033 « Salle Sarah BERNHARDT »

BP= 2 140 € DM = + 1 000 € BC = 3 140 €

20331 « 2014 0014 : Frais Publication rue du Calvaire »

BP= 0 € DM = + 800 € BC = 800 €

TOTAL 2033 : DM = + 1 800 €

TOTAL Chapitre 041 : + 17 800 €

DEPENSES :

Chapitre 041

BP= 42 140 € DM = + 17 800 € BC = 59 940 €

TOTAL Chapitre 041 : + 17 800 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et voté (14 pour, 1 abstention) à la majorité émet un avis favorable.

20. ZAE DES SEMIS : AUTORISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE DE CREER UN NOUVEL ACCES SUR LA VOIRIE COMMUNALE QUI DESSERT LES DIFFERENTS LOTS (Délibération n°20 de la séance : 2018-116) (Plan transmis à l'appui de la convocation : PJ à cette délibération)

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes de Belle-Ile, ayant pour compétence depuis 2018 la commercialisation de la ZA des semis, qui sollicite l'autorisation de la commune pour créer un accès supplémentaire sur la voie communale afin de desservir le lot issu de la division du lot 6 en deux parcelles.

A réception de cette autorisation la Communauté de Communes de Belle-Ile sollicitera un Certificat d'Urbanisme opérationnel auprès de la DDTM afin de s'assurer de la faisabilité du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité et autorise la Communauté de Communes de Belle-Ile à créer un accès supplémentaire pour desservir les deux parcelles issues du lot n°6.

21. COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) : RAPPORT TRANSMIS LE 05/10/2018 A 14H29 (Délibération n°21 de la séance : 2018-117)

Madame le Maire rappelle aux élus :

- l'envoi du compte rendu de la réunion de la CLECT par mail par Madame le Maire le 5 octobre 2018 à 14h29,
- l'envoi de la décision du conseil communautaire par mail ce jour à 12h28 depuis l'accueil de la mairie.

Madame le Maire informe les élus que le conseil municipal doit se prononcer sous trois mois à compter de la décision de la Communauté de Communes de Belle-Ile, elle portera ce point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

22. CENTRE D'ACCUEIL GESTION 2018 : DATE DE FERMETURE (Délibération n°22 de la séance : 2018-118)

Madame le Maire rappelle la délibération n°3 de la séance du 4 juin 2018 (n°2018-059) modifiant les tarifs et fixant la date de fermeture au lundi 5 novembre 2018.

Elle sollicite le conseil municipal sur la date de fermeture du centre et propose d'attribuer prioritairement jusqu'au 6 janvier 2019 les chambres du bâtiment B et le studio du bâtiment A soit :

- 2 chambres de 5 = 10 personnes,
- 1 chambre de 2 = 2 personnes,
- 1 studio de 4 personnes = 4 personnes.

Le bâtiment A contenant 15 chambres de 2 personnes sera utilisé uniquement pour les demandes supérieures, en raison des charges de chauffage engendrées par la période hivernale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté (1 contre, 12 abstentions, 2 pour) approuve les modalités d'ouverture proposées ci-dessus.

23. CENTRE D'ACCUEIL GESTION 2019 : MODE DE GESTION (Délibération n°23 de la séance : 2018-119)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation effectuée auprès du cabinet LGP sur les possibilités (cadre réglementaire, procédures) dans l'éventualité d'une gestion du Centre d'Accueil Willaumez par un tiers.

24. COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Délibération n° 24 de la séance : 2018-120)

• Communication sur les marchés publics passés depuis le 14 septembre 2018

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Principal	18/09/18	Mégalis Bretagne	Fourniture de certificats électroniques	240,00	288,00
Principal	27/09/18	UBS	Formation prise de parole en public		170,00
Principal	27/09/18	Kiloutou	Location ponceuse	657,04	788,45
Principal	27/09/18	Bretagne Air Net	Nettoyage et dégraissage du réseau d'extraction	470,00	564,00
Principal	04/10/18	Comptoir de Bretagne	Matériel de cantine	1 369,03	1 642,84
Principal	04/10/18	BI-WARE	Ordinateurs portables	1 796,00	2 155,20

Principal	11/10/18	COLAS Centre Ouest	Enrobés route de Port Bellec	27 351,00	32 821,20
Principal	11/10/18	COLAS Centre Ouest	Réfection en béton route de Ster vraz Sortie de plage	6 984,00	8 380,00
Principal	11/10/18	GINGER BURGEAP	Evaluation environnementale Zonage assainissement pluvial PLU	5 450,00	6 540,00
Principal	12/10/18	SAS LES CARS BLEUS	Transfert du Bagad dans le cadre du Festival Presqu'île Breizh	194,54	214,00
Principal	09/10/18	ABOUD Amor	Réparation d'urgence mardi 9/10		
Principal	09/10/18	ABOUD Amor	Réfection voies : Borcastel à Kerguerch, Borcastel à Sterwen, route de Bernantec.	55 234,00	66 280,80

25. DIVERS : HEBERGEMENT FESTIVAL PRESQU'ILE BREIZH (Délibération n°25 de la séance : 2018-121)

Madame le Maire expose les modalités d'accueil du Festival Presqu'île Breizh et la programmation sur Sauzon. La commune s'étant engagée à héberger les 5 musiciens et 2 artificiers, Madame le Maire sollicite le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la gratuité de l'hébergement au centre d'accueil Willaumez.

La séance est levée à 22h57.

Le Secrétaire de séance,
Léopold LAMBOTIN

Léopold

